

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1 de 6
		Edition révisée N° : 8
		Date : 25 / 7 / 2012
		Remplace la fds : 23 / 12 / 2009
<b>Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène)</b>		.

## SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** : Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage** : Sel pour usage alimentaire et industriel

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification de la société** : COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE L'EST  
TSA 51234  
92308 LEVALLOIS PERRET Cedex France  
Tél : 01 75 61 78 00 Fax : 01 42 70 77 39  
Email : iaa@salins.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**N° de téléphone d'urgence** : Orfila (INRS) : 01 45 42 59 59

## SECTION 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette préparation n'est pas réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et/ou 1999/45/CE et le règlement 1272/2008 CLP, leurs adaptations et leurs annexes.

#### Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

**Classification** : Non classé

#### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• **Mention de danger** : Le produit n'est pas soumis à la réglementation sur l'étiquetage selon les Directives européennes 67/548/CEE et/ou 1999/45/CE et selon le règlement CLP 1272/2008, leurs adaptations et leurs annexes.

### 2.3. Autres dangers

**Autres effets indésirables pour la santé** : Légère irritation possible par contact prolongé en raison du chlorure de sodium.  
En grande quantité, légèrement irritant pour les voies respiratoires en raison du chlorure de sodium

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

**Substance / Mélange** : Ce produit est une substance.

Constituant principal : Chlorure de sodium  
Numéro EINECS : 231-598-3  
Numéro CAS : 7647-14-5  
Formule moléculaire : NaCl  
Masse moléculaire : 58,44 g

Additifs : Hexacyanoferrate de sodium décahydraté  
(dans le cas où le produit est traité anti-mottant)

Impuretés connues donnant un risque : Néant.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2 de 6
		Edition révisée N° : 8
		Date : 25 / 7 / 2012
		Remplace la fds : 23 / 12 / 2009
<b>Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène)</b>		.

#### SECTION 4 Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

- **Inhalation** : En cas d'inhalation de poussières, sortir la victime à l'air frais et la garder au repos. Appeler un médecin en cas de difficultés respiratoires.
- **Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste si une irritation apparaît.
- **Ingestion** : Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical. Prendre un avis médical si ingestion importante

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information / donnée disponible

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information / donnée disponible

#### SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

- **Agents d'extinction appropriés** : Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux** : Exposé à des températures élevées et en grande quantité, le produit peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde et dioxyde de carbone.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

- Equipements de protection spéciaux pour pompiers** : Equipement de protection respiratoire approprié aux locaux et aux risques liés aux produits à proximité.

#### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles** : Eviter le contact avec les yeux.  
Protection personnelle : voir rubrique 8.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.  
Rincer abondamment à l'eau.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune n'est nécessaire.

#### SECTION 7 Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation** : Protection personnelle : voir rubrique 8.  
Eviter le contact avec les yeux.  
En toutes circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3 de 6
		Edition révisée N° : 8
		Date : 25 / 7 / 2012
		Remplace la fds : 23 / 12 / 2009
<b>Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène)</b>		.

## SECTION 7 Manipulation et stockage (suite)

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** : Il est recommandé de stocker dans un local propre, sec, et tempéré.

Il est conseillé d'utiliser des matériaux pour machines, installations et constructions résistant à la corrosion saline.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information / donnée disponible

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** : Le mélange ne contient pas de composant ayant une valeur limite d'exposition connue (France)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : Masque filtrant anti-poussière pour le travail en atmosphère chargée de particules de NaCl.  
Filtre anti aérosol/poussières type P1 ( conforme à la norme EN 143)
- **Protection des mains** : Gants type néoprène ou nitrile ( conforme norme EN 374)  
En cas de contact prolongé avec la peau porter éventuellement des gants.
- **Protection des yeux** : En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes.  
Lunettes de sécurité (conforme à la norme EN 166)
- Hygiène industrielle** : Se laver les mains après travail avec le produit.

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat physique à 20°C** : Solide.  
Cristaux agglomérés ou non en granulés ou en pastilles.

**Couleur** : Blanc

**Odeur** : Inodore

**pH** : En solution aqueuse à 100 g/l : 6,7 - 9,0

**Point de fusion [°C]** : 801

**Point d'ébullition [°C]** : Non applicable

**Point d'éclair [°C]** : Non applicable

**Taux d'évaporation** : Non applicable.

**Inflammabilité (solide, gaz)** : Non combustible.

**Limites d'explosivité** : Non applicable.

**Pression de vapeur [20°C]** : Non applicable.

**Densité de vapeur relative (air=1)** : Non applicable

**Densité** : De la solution saturée à 20°C : 1,2

**Solubilité dans l'eau** : 35,85 g % g d'eau

**Log P (octanol/eau) à 20°C** : Non applicable

**Temp. d'auto inflammation [°C]** : Aucune donnée disponible.

**Point de décomposition [°C]** : Aucune donnée disponible.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4 de 6
		Edition révisée N° : 8
		Date : 25 / 7 / 2012
		Remplace la fds : 23 / 12 / 2009
<b>Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène)</b>		.

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

**Viscosité** : Non applicable  
**Caractéristiques d'explosivité** : Inexplosible  
**Propriétés comburantes** : Non comburant  
**Masse vol. apparente [kg/m3]** : 2163

### 9.2. Autres informations

Humidité relative d'équilibre à 20°C : 75,3 %

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information / donnée disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Produit chimiquement stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non sujet à des réactions dangereuses.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir rubrique 7

### 10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants, les acides forts, les bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir rubrique 5.

## SECTION 11 Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** : Pas de toxicité connue DL 50 : 3,75 g/kg (oral, rat).

• **Toxicité chronique** : Les composants ne sont pas repris dans les listes des substances cancérogènes, mutagènes et tératogènes de l'Union européenne.  
Aucun effet chronique potentiel pour la santé n'est à considérer.

#### • Informations sur les voies d'exposition probables :

**- Inhalation** : En grande quantité, légèrement irritant pour les voies respiratoires en raison du chlorure de sodium  
**- Contact avec les yeux** : Légère irritation possible par contact prolongé en raison du chlorure de sodium.  
**- Contact avec la peau** : Légère irritation possible par contact prolongé en raison du chlorure de sodium.  
**- Ingestion** : Aucun risque dans des conditions normales d'utilisation

## SECTION 12 Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Sur le produit** : Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

**Effets écotoxiques :**  
 : Toxicité vis-à-vis des :  
 - Daphnies : C.L. 50-24 h : 4.800 mg/l  
 - Poissons - Brachydanio rerio : C.L. 50-24 h : 9.000 mg/l

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5 de 6
		Edition révisée N° : 8
		Date : 25 / 7 / 2012
		Remplace la fds : 23 / 12 / 2009
<b>Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène)</b>		.

## SECTION 12 Informations écologiques (suite)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information / donnée disponible

**Biodégradabilité :** : Pas de données disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable

### 12.4. Mobilité dans le sol

Influence sur la surface des végétaux (perturbation métabolique) et sur le sol (déséquilibre minéral).

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information / donnée disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information / donnée disponible

## SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Généralités** : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

**Elimination des déchets du produit :** : En France, si le déchet salé contient plus de 20% de fraction soluble dans l'eau, il doit être éliminé dans un centre agréé pour stabilisation avant enfouissement ultime (centre d'enfouissement technique de classe 1). Hors de France, voir la législation propre à chaque pays. Ils doivent être éliminés conformément aux dispositions locales en vigueur.

## SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale

**Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR - Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA**

### 14.1. Numéro ONU

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

- Polluant marin-IMDG : Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6 de 6
		Edition révisée N° : 8
		Date : 25 / 7 / 2012
		Remplace la fds : 23 / 12 / 2009
<b>Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène)</b>		.

#### SECTION 15 Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information / donnée disponible

#### SECTION 16 Autres informations

**Révision** : Cette FDS a été révisée selon le nouveau format du règlement 453/2010  
**Origine des données utilisées** : Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par le fabricant.

Le contenu et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 et au Règlement CE 453/2010.

**DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité

**Fin du document**